

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2025

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures, le 13^e jour du mois de février deux mille vingt-cinq (2025), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Monsieur Roger Laganière, conseiller
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Étaient absents:

Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Sylvie Huot, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux du 9 et 20 janvier 2025
- 1.4 Mandat de consultation forfaitaire aux procureurs de la Municipalité
- 1.5 Dépôt du bordereau de correspondance janvier 2025
- 1.6 Nomination d'une directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
- 1.7 Mandat à Mi-consultants

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de janvier 2025
- 2.2 Demande de prêt temporaire lié au règlement d'emprunt #2024-418
- 2.3 Transmission à la MRC - Vente pour non-paiement de taxes (art. 1023 CM)
- 2.4 Période de questions (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Mise à jour annuelle du plan municipal de sécurité civile

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés
- 4.2 Adoption du règlement # 2025-421 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur la Route de la Traverse
- 4.3 Demande d'aide financière Programme aménagement durable des forêts (PADF) 2025
- 4.4 Demande d'aide programme aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État 2025
- 4.5 Validation des débitmètres
- 4.6 Mandat pour le balayage des rues
- 4.7 Lignage des rues et des stationnements municipaux

- 4.8 Reddition au MTQ pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveaux
- 5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 5.1 Avis de motion du règlement #2025-345-03 modifiant le règlement de lotissement #345 concernant la cession de terrain pour fins de parc
 - 5.2 Dépôt et adoption du premier projet de règlement #2025-345-03 modifiant le règlement de lotissement #345 concernant la cession de terrain pour fins de parc
 - 5.3 Audition de la demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment principal sur le lot # 5 724 960
 - 5.4 Demande de dérogation mineure pour le lot 5 724 960
- 6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 6.1 OMH de Mékinac - nomination d'un représentant substitut
 - 6.2 Nomination des représentants au Réseau Biblio
 - 6.3 Reddition de compte finale Mise aux normes Centre sportif Jules Paquin - Programme PSISRPE
 - 6.4 Renouvellement du bail du Dépann-O-Chalet - Autorisation de signatures
 - 6.5 Fermeture de l'aréna printemps 2025
- 7 AUTRES SUJETS
 - 7.1 Varia
 - 7.2 Point d'information du Maire
 - 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
 - 7.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de monsieur Marcel Picard, maire. Madame Joëlle Vadeboncoeur-Harrison, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2025-02-12

Monsieur Marcel Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Martine Frenette

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2025 tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

1.3 Adoption des procès-verbaux du 9 et 20 janvier 2025

2023-02-13

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2025 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2025 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU QUE ces procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

1.4 Mandat de consultation forfaitaire aux procureurs de la Municipalité

2025-02-14

Il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU d'octroyer un mandat de consultation forfaitaire à Morency Avocats pour l'année 2025 au montant de 1 000 \$ plus taxes et déboursés.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

1.5 Dépôt du bordereau de correspondance janvier 2025

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Joëlle Vadeboncoeur-Harrison, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de janvier 2025.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les membres du conseil en ont pris connaissance

1.6 Nomination d'une directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

2025-02-15

CONSIDÉRANT le départ de M. Hioba Hioba, directeur général adjoint à l'automne 2024;

CONSIDÉRANT la vacance alors créée au poste de directeur général adjoint et les besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité a affiché le poste et reçu de nombreuses candidatures;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont eu lieu et qu'un des candidats s'est démarqué par ses compétences et ses connaissances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban embauche Madame Nancy Laganière à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et ce, à compter du 17 février 2025.

ET QUE le maire soit autorisé à signer le contrat de travail de Madame Nancy Laganière, contrat qui prend effet le 17 février 2025.

ADOPTÉE à la majorité des membres votants incluant le maire. Le maire enregistre son vote pour et monsieur Laganière s'abstient.

1.7 Mandat à Mi-consultants

2025-02-16

CONSIDÉRANT le passage au numérique d'une majorité de fournisseurs de la municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté d'optimiser le processus de facturation par le conseil;

CONSIDÉRANT les obligations de sauvegarde de documents et les normes de sauvegarde numérique de la Bibliothèque nationale des Archives du Québec;

Il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

De mandater Mi-consultants au montant de 22 335 \$ taxes en sus pour l'implantation de l'OPA (Optimisation processus administratif)

soit:

coût de l'OPA (7 utilisateurs)	13 500 \$
Classement final / archive	3000 \$
Processus RH	3000 \$
montant formation O365	2100 \$
transfert O365	735 \$

Ces montants ne sont pas des licences annuelles, mais permanentes et comprennent la formation continue individuelle pour les utilisateurs pour une durée d'un an.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois de janvier 2025

2025-02-17

ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de janvier 2025. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 746 934.05 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 31 janvier 2025.

*Joëlle Vadeboncoeur-Harrison
Directrice générale et greffière-trésorière*

2.2 Demande de prêt temporaire lié au règlement d'emprunt #2024-418

2025-02-18

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Martine Frenette

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban demande à la Caisse de l'Ouest de Portneuf l'émission d'un financement temporaire au montant de 414 000 \$ lié au règlement d'emprunt #2024-418 règlement décrétant une dépense de 3 270 152 \$ et un emprunt de 3 270 152 \$ pour les travaux de réfection sur divers tronçons municipaux;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient mandatés pour la signature des contrats;

Il est à noter que la somme empruntée pour l'instant se limitera aux travaux temporaires effectués l'été dernier pour un montant de 414 000\$ tel qu'estimé dans l'annexe du règlement # 2024-418

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

2.3 Transmission à la MRC - Vente pour non-paiement de taxes (art. 1023 CM)

2025-02-19

Considérant que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Mékinac, un extrait de l'état des taxes préparé par le greffier-trésorier comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

En Conséquence, il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu

QUE la greffière-trésorière, Joëlle Vadeboncoeur-Harrison ou la greffière-trésorière adjointe Nancy Laganière, transmette, avant le 20 mars 2025, au bureau de la MRC de Mékinac, l'extrait de l'état des taxes préparé par le greffier-trésorier comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires joint en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à chaque centre de services scolaire ou de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire où sont situés tels immeubles.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

2.4 Période de questions (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Mise à jour annuelle du plan municipal de sécurité civile

2025-02-20

CONSIDÉRANT la mise à jour annuelle du plan des mesures d'urgence;

Il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban adopte la mise à jour du plan municipal de sécurité civile;

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Politique d'aide financière pour l'entretien des chemins privés

2025-02-21

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire mieux contrôler et gérer les demandes d'aide financière pour l'entretien des chemins privés et des chemins sur terres publiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire une plus grande équité envers les citoyens par l'établissement et l'application de règles claires, concises et justes;

CONSIDÉRANT que l'application de la politique d'aide financière facilite la gestion des dépenses reliées à l'entretien des chemins privés ou sur terres publiques et la détermination du niveau d'implication financière des citoyens concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban adopte la Politique d'aide financière d'entretien des chemins privés et des chemins sur terres publiques.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4.2 Adoption du règlement # 2025-421 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur la Route de la Traverse

2025-02-22

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

D'adopter le règlement #2025-421 *pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur la Route de la Traverse* avec les modifications suivantes:

La circulation des véhicules tout-terrain est permise sur les rues ou tronçons municipaux suivants

- Le rang Saint-Paul – jusqu'aux limites de Saint-Ubalde;
- La rue Rompré;
- Le rang Cilien;
- La rue des Prés;
- La rue de la Montagne;
- L'avenue des Loisirs;
- La rue du Centre;
- La rue du Puits;
- La rue du Pont;
- La rue du Bord-de-l'eau;
- La rue Principale;
- La route Rousseau – entre la rue du Bord de l'eau et la route Gravel;
- La route Gravel;
- Le chemin du Lac-du-Castor;
- La route Verrette;
- La route de la Traverse – de la rue du Pont jusqu'à Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4.3 Demande d'aide financière Programme aménagement durable des forêts (PADF) 2025

2025-02-23

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est admissible pour présenter un projet dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

QUE le projet soit pour le débroussaillage sur le Chemin du Lac des Trois-Camps dans le secteur du Lac-des-Trois-Milles qui est sur Terres publiques;

QUE le projet déposé inclut une dépense de 13 333 \$;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban s'engage à payer sa contribution minimale qui est de 25 % soit 3 333 \$;

QUE le Maire et la direction générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette aide financière, si nous avons une réponse favorable à notre demande.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4.4 Demande d'aide programme aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État 2025

2025-02-24

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Mékinac a un programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut aller chercher un montant de 9 100,00\$ dans ce programme pour des travaux de réfections sur les chemins dans le domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rechargement sont à prévoir sur le chemin du Lac-des-Trois-Camps;

Il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

QUE ce conseil dépose une demande d'aide financière dans le programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État pour le rechargement sur le chemin du Lac-des-Trois-Camps au montant de 12 902,96 \$.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tout document en lien avec le dépôt de cette demande

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4.5 Validation des débitmètres

2025-02-25

CONSIDÉRANT les exigences en lien avec la stratégie municipale d'économie d'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU

De mandater CWA pour valider les débitmètres aux stations de pompage Angés et Mines au coût de 1 685 \$, taxes en sus, tel que décrit sur leur soumission.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4.6 Mandat pour le balayage des rues

2025-02-26

TENANT COMPTE QUE lors de chaque période printanière, la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a besoin que le périmètre urbain et les rangs asphaltés soient nettoyés à l'aide d'un balai mécanique;

Il est proposé par

ET RÉSOLU

Pour les périmètres urbains : De mandater les entreprises Tréma Inc. pour le balayage avec un balai mécanique au coût de 149 \$/hre taxes en sus pour 2025 et ce, avant le long congé de mai;

Pour les rangs asphaltés : De procéder à la location d'un balai motorisé sur remorque chez LTR location au coût de 162\$/jour

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4.7 Lignage des rues et des stationnements municipaux

2025-02-27

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire procéder au lignage des rues et des stationnements municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a lancé une invitation de soumissions à trois soumissionnaires;

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer et la connaissance du territoire de l'entreprise Marquage et Traçage du Québec inc;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban octroie le mandat à Marquage et Traçage du Québec inc pour le lignage des rues et des stationnements municipaux sur son territoire.

Ce mandat sera réalisé au coût de 10 870.00 \$ taxes en sus pour les items suivant: lignes jaunes, cases de stationnement, stationnement et logo handicapé, stationnements moto ligne d'arrêt, ligne 120 mm, tel que décrit sur la soumission en date du 28 janvier 2025.

Cette dépense sera payée à même le budget de fonctionnement en voirie.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4.8 Reddition au MTQ pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveaux

2025-02-28

Il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU

De présenter au Ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) la reddition de compte pour l'entretien des passage à niveaux pour une somme de 4 386,00 \$ pour l'entretien de la signalisation aux passages à niveau sur la route de la Traverse pour l'année 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Avis de motion du règlement #2025-345-03 modifiant le règlement de lotissement #345 concernant la cession de terrain pour fins de parc

Avis de motion est par la présente donné par Mamdame Martine Frenette, qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2025-345-03 modifiant le règlement de lotissement #345 concernant la cession de terrain pour fins de parc sera adopté.

5.2 Dépôt et adoption du premier projet de règlement #2025-345-03 modifiant le règlement de lotissement #345 concernant la cession de terrain pour fins de parc

2025-02-29

ATTENDU QU'une copie du premier projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

D'adopter le premier projet de règlement #2025-345-03 modifiant le règlement de lotissement #345 concernant la cession de terrain pour fins de parc

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

5.3 Audition de la demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment principal sur le lot # 5 724 960

5.4 Demande de dérogation mineure pour le lot 5 724 960

2025-02-30

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 724 960 fait l'objet d'une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation défavorable à cette demande lors de la séance du comité tenue le 19 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne la marge avant de 3 m au lieu de 7,6 m;

Il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU

D'acquiescer à la demande de dérogation mineure pour le lot 5 724 960.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 OMH de Mékinac - nomination d'un représentant substitut

2025-02-31

CONSIDÉRANT qu'il faut nommer un représentant municipal à l'Office Municipale d'Habitation de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT qu'à des fins de continuité, il y aurait lieu que ce représentant soit un employé municipal;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme Mme Joelle Vadeboncoeur Harrison représentante municipale à l'Office Municipal d'Habitation et Mme Nancy Laganière comme représentante substitut.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

6.2 Nomination des représentants au Réseau Biblio

2025-02-32

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit nommer par résolution deux représentants officiels de la municipalité, un répondant et un coordonnateur, comme prévu à l'article 12.0 de la convention de service intervenue entre la municipalité et l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le répondant et le coordonnateur seront convoqués à l'assemblée annuelle ainsi qu'aux rencontres organisées de temps à autres par le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie;

CONSIDÉRANT QUE Mme Denise Villemure est la coordonnatrice de la bibliothèque de notre municipalité;

Il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU

QUE ce conseil nomme Mme Ginette Bourré comme répondant de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

6.3 Reddition de compte finale Mise aux normes Centre sportif Jules Paquin - Programme PSISRPE

2025-02-33

TENANT COMPTE des travaux effectués dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour la mise aux normes du Centre sportif Jules Paquin;

TENANT COMPTE QU'une aide financière de 125 000\$ avait été confirmée à la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale et greffière-trésorière fasse parvenir la reddition de compte finale au Ministère de l'éducation des loisirs et du Sports.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

6.4 Renouvellement du bail du Dépann-O-Chalet - Autorisation de signatures

2025-02-34

Il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

D'autoriser M. Marcel Picard, maire, et un membre de la direction, à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban un bail à venir pour la location de la portion commerciale du bâtiment situé au 545 avenue des Loisirs Notre-Dame-de-Montauban selon les termes et conditions négociés entre les parties.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

6.5 Fermeture de l'aréna printemps 2025

2025-02-35

Il est proposé par Monsieur Roger Laganière

ET RÉSOLU

D'informer les citoyens que l'aréna fermera ses portes à compter du 6 avril 2025

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

7.4 Levée de l'assemblée

2025-02-36

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Madame Martine Frenette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 21 h 25.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

M. Marcel Picard
Maire

Madame Joëlle Vadeboncoeur-Harrison
Directrice générale et greffière-trésorière

" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 14 février 2025.